



**BUSSANG**  
Vosges

BUSSANG, le 14 mars 2023

**LE MAIRE DE BUSSANG**

à

**Mme Sylvie HELYNCK**  
Commissaire enquêtrice

8 Avenue de Paris  
54110 BUSSANG

**OBJET : Enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement de la Commune de Bussang**

Madame la Commissaire enquêtrice,

J'ai bien reçu votre procès-verbal des observations ainsi que le tableau remis en main propre lors notre réunion du 4 mars 2023 concernant l'enquête publique citée en objet.

Aussi j'ai l'honneur de vous faire part dans le tableau ci-joint des réponses aux questions évoquées.

J'ajouterai également que la modification du zonage a été initiée principalement pour répondre à 2 objectifs, sachant que le document initial avait été établi en vue de dimensionner la Station d'Épuration Intercommunale du Thillot et tablait sur des extensions trop importantes du réseau :

- Permettre aux propriétaires situés en zone d'assainissement collectif de pouvoir bénéficier des subventions selon critères en les repassant en zone ANC ;
- Transmettre un document le plus cohérent possible lors du transfert de la compétence à la communauté de communes en 2026 ;

Enfin je prends note de l'absence dans le dossier d'enquête d'éléments chiffrés de comparaison entre assainissement collectif / non collectif pour les secteurs déclassés. Cette approche n'a pas été proposée par le bureau d'études lors de sa réalisation, il est vrai que la mise en balance aurait été pertinente pour le public.

Je vous prie de croire, Madame la Commissaire enquêtrice, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Le Maire,**

**Bachir AïD**

**PJ : Tableau des questions avec les réponses**

